



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Paris, le 29 mars 2018 - La filière chanvre français milite pour le maintien du taux de THC à 0,2% et la dissociation du chanvre du cannabis

Lors de sa conférence à Cologne en juin dernier, l'EIHA(1), association européenne des industriels du chanvre, dont fait partie la filière française via InterChanvre(2), a évoqué dans sa déclaration finale, son souhait d'augmenter le taux de THC(3) (substance psychotrope contenue dans le chanvre) de 0,2 % à 0,3 % pour le chanvre industriel. Depuis 20 ans la législation européenne cadre ce taux pour éviter les dérives qui ont fait quasi disparaître le chanvre dans les années 60 au niveau mondial.

Or, l'augmentation du taux de THC mettrait en danger les nouveaux débouchés que la filière française commence à conquérir avec un taux à 0,2 %, notamment dans l'alimentation humaine, le bâtiment ou l'automobile... secteurs qui exigent des cahiers des charges très pointus.

#### Dissocier chanvre et cannabis

Aujourd'hui, le chanvre industriel français représente 50 % des surfaces européennes avec plus de 16 000 ha implantés, 1 414 producteurs et 6 industriels de transformation. C'est pourquoi, malgré l'intérêt que porte la filière française aux travaux de l'EIHA, elle n'a pas signé cette déclaration. D'autre part, depuis sa création en 2003, InterChanvre souhaite la dissociation du chanvre industriel du chanvre pharmaceutique (cannabis). Les usages différents justifient en effet une dissociation de nom et de produits.

De la sélection variétale aux nouveaux produits, la filière française investit énormément en R&D et en innovation. Les débouchés sont nombreux et les attentes environnementales favorisent cette plante qui ne nécessite aucun pesticide.

InterChanvre souhaite mettre en avant sur les atouts du chanvre et rassurer les industriels de seconde transformation sur sa capacité à répondre à leur besoin de production.

**InterChanvre, représentant l'ensemble des acteurs de la filière française du chanvre, défend le maintien du taux maximum de THC à 0,2%.**

(1) European Industrial Hemp Association

(2) Interprofession du chanvre français

(3) tétra hydro cannabino

#### À propos d'InterChanvre

Créé en 2003, InterChanvre est l'interprofession de la filière française du chanvre. Le chanvre est une culture industrielle avec un taux maximal de 0,2% de THC (substance psychotrope). Les 9 variétés françaises au catalogue européen sont utilisées par 1 414 producteurs sur le territoire national. Cette interprofession Composé d'un collège de 6 producteurs et d'un collège avec les 6 transformateurs industriels, le conseil d'administration d'InterChanvre compte 12 administrateurs. C'est également un partenaire très impliqué de l'association Construire en Chanvre. Cultivé d'avril à septembre, la production française de chanvre en 2017 représente 16 400 ha et 80 000 t de paille.

Pour en savoir plus : <https://www.interchanvre.org/interchanvre>

#### Contacts presse

Nathalie Fichaux, Directrice d'InterChanvre - 06 48 11 38 53 / [directrice@interchanvre.org](mailto:directrice@interchanvre.org)

Ève-Marie Laporte - 06 46 23 70 79 / [eve-marie.l@tmarkoagency.com](mailto:eve-marie.l@tmarkoagency.com)

Marion Lebel : 06 76 02 57 47 / [marion.l@tmarkoagency.com](mailto:marion.l@tmarkoagency.com)